

[Texte]

Dr. Win: Up to now Norway has diplomatic ties with Rangoon. As of now, we do not have diplomatic ties with the Norway government.

Mr. Redway: They have an ambassador in Rangoon?

Dr. Win: They do not have an embassy there, but they have diplomatic ties.

Mr. Redway: I see.

Mr. Broadbent: As I have said, in another context, I am not a lawyer, but I have many other faults.

In terms of how international legal experts might deal with this, I know not. That is what I wanted to say right away in making that distinction, including our own government's history in the Baltic states.

It would be interesting to see what parallels in terms of international law could be drawn between the **de jure* and *de facto* recognition of the Baltic region, if I could put it that way.

I will undertake, I will say to members of the committee, on behalf of our own centre, in developing practical aspects for our mandate, to pursue that from a research point of view internally. But certainly to say at this point, simply using language like there's a kind of *de jure* legitimacy about the regime—to go back to the symbolic point—I think is an important matter.

• 1740

The Chairman: I think the point we're talking about now reflects also the changing atmosphere from the era that we were speaking of. There has been so much movement so fast that we're living at a time where the new day in the UN, the new mandates for humanitarian intervention, and the question about what's happening to people now under military governments, all mean that being locked into old definitions may not be as unmovable as it was even a year or two ago. At least it's worth testing.

Mr. Redway: Maybe we can apply an old definition to a new situation.

Mr. Harvey (Edmonton East): Mr. Chairman, I too would like to extend my welcome to all of the people who are appearing before the subcommittee today, and especially, of course, to the Prime Minister, Dr. Win. You honour us with your presence. Certainly I cannot imagine that any member of the committee would have anything other than the highest respect for the work you do, both in your resistance to the SLORC at home and in your advancing of the cause of the Burmese people abroad. I commend you sir. I salute you.

I must confess I knew next to nothing of Burma until the fall of 1990 when Harn Yawngwe's brother in Edmonton, Tiger Yawngwe, contacted me and administered a crash course on what had been going on, about the elections of May 1990 and about the subsequent events. As a result, I wrote my first letter to a minister, in fact two of them, to Joe Clark, who was then external affairs minister, and to Jake Epp, who was then and still is energy minister, and to Bill

[Traduction]

M. Win: Jusqu'à maintenant, la Norvège a conservé des relations diplomatiques avec Rangoon. D'autre part, nous n'avons pas à l'heure actuelle de rapports diplomatiques avec le gouvernement norvégien.

M. Redway: La Norvège a un ambassadeur à Rangoon?

M. Win: La Norvège n'a pas d'ambassade là-bas, mais des liens diplomatiques existent entre les deux pays.

M. Redway: Je vois.

M. Broadbent: Comme je l'ai déjà dit dans un autre contexte, je ne suis pas avocat, mais j'ai bien d'autres défauts.

Ainsi, j'ignore comment les spécialistes du droit international interpréteraient cette situation. C'est ce que je voulais dire d'entrée de jeu lorsque j'ai établi cette distinction, notamment à l'égard de la réaction de notre gouvernement face aux États baltes.

Il serait intéressant de voir quel parallèle on pourrait dresser, en droit international, entre la reconnaissance de droit et de fait de la région balte, si je peux m'exprimer ainsi.

Je tiens à signaler aux membres du comité qu'au nom de notre centre, je m'engage à ce que nous fassions des recherches à ce sujet et ce, dans le cadre du volet pratique de notre mandat. Mais, je pense qu'il soit important de préciser que le régime actuel jouisse d'une légitimité de droit—ce qui nous ramène à l'aspect symbolique.

Le président: Je pense que le point dont nous discutons reflète aujourd'hui le changement d'attitude que l'on peut constater par rapport à l'époque dont nous parlons. L'évolution a été tellement rapide qu'il ne faut plus désormais se référer aux anciennes définitions lorsqu'il s'agit des interventions que l'ONU peut aujourd'hui se permettre, des nouveaux mandats à l'égard de l'intervention à des fins humanitaires et du sort des populations assujetties à des régimes militaires, car ces définitions ne sont plus aujourd'hui aussi immuables qu'il y a un an ou deux. En tout cas, il vaut la peine d'essayer.

M. Redway: Nous pouvons peut-être appliquer une ancienne définition à une nouvelle situation.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le président, je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à tous les gens qui comparaissent aujourd'hui devant le sous-comité, et notamment, évidemment, au premier ministre, M. Win. Votre présence nous honore. Nous avons tous à votre égard le plus grand des respects pour le travail que vous accombez, tant par la façon dont vous résistez au SLORC, dans votre pays, que par la façon dont vous défendez la cause de la population birmane à l'étranger. Je vous félicite, monsieur, je vous rends hommage.

Je dois avouer que je ne connaissais presque rien de la Birmanie, jusqu'à l'automne 1990, lorsque le frère de Harn Yawngwe, qui vit à Edmonton, Tiger Yawngwe, m'a appelé, et m'a donné un cours intensif sur ce qui s'était passé en Birmanie, m'a raconté la façon dont les élections se sont déroulées en mai 1990, ainsi que les événements subséquents. C'est à la suite de cela que j'ai écrit ma première lettre à un ministre, à deux ministres, en réalité, à Joe Clark, qui était à